



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE BLONAY – SAINT-LEGIER**

PREAVIS No 23-2022

**concernant le remplacement de la conduite
d'adduction d'eau potable dans le chemin du
Chevalet entre la chambre des Allamands et
le lieu-dit « Saumont »**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de la commission :

le 4 juillet 2022 - 19.00

à la route des Deux-Villages 70, St-Légier-La Chiésaz
Salle : Les Mossettes

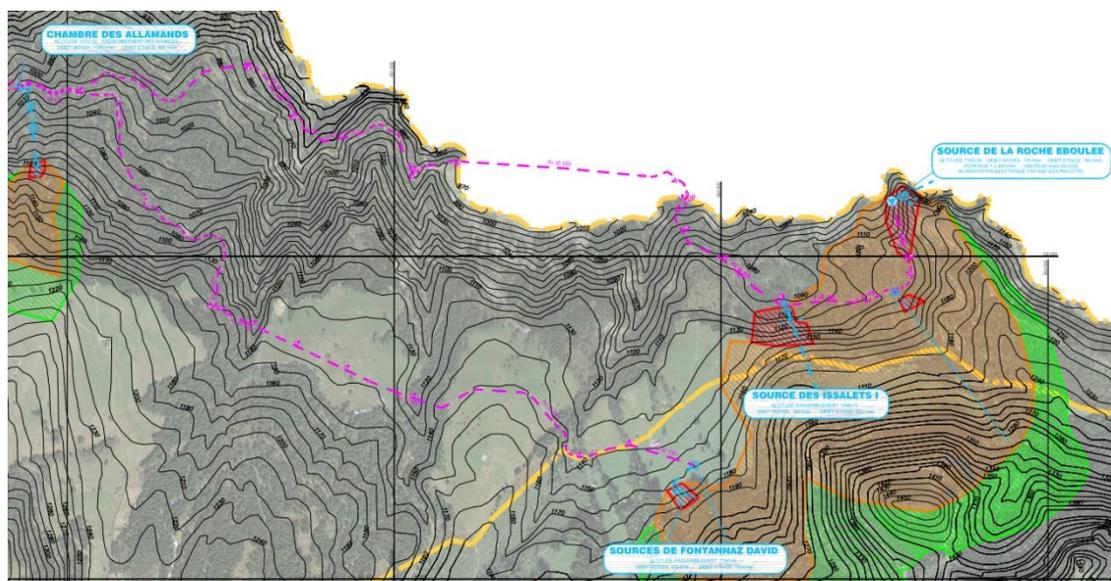
Blonay, le 16 juin 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1 Objet du préavis

1.1 Concept global

Au Nord-Est du village, à proximité de la frontière avec le canton de Fribourg, le Service des eaux de Blonay-St-Légier exploite le groupe des sources de la Haute-Veveysse. Les ressources de Roche Eboulées et des Issalets sont transportées sur l'axe fribourgeois (Allamands-Comba-Issalets). Les sources de Fontannaz David empruntent la voie St-Légier (Allamands-Chevalet-Mossettes-Fontannaz David). La chambre des Allamands regroupe toutes ces ressources qui sont ensuite acheminées au réservoir du Mont-Blanc par voie gravitaire.



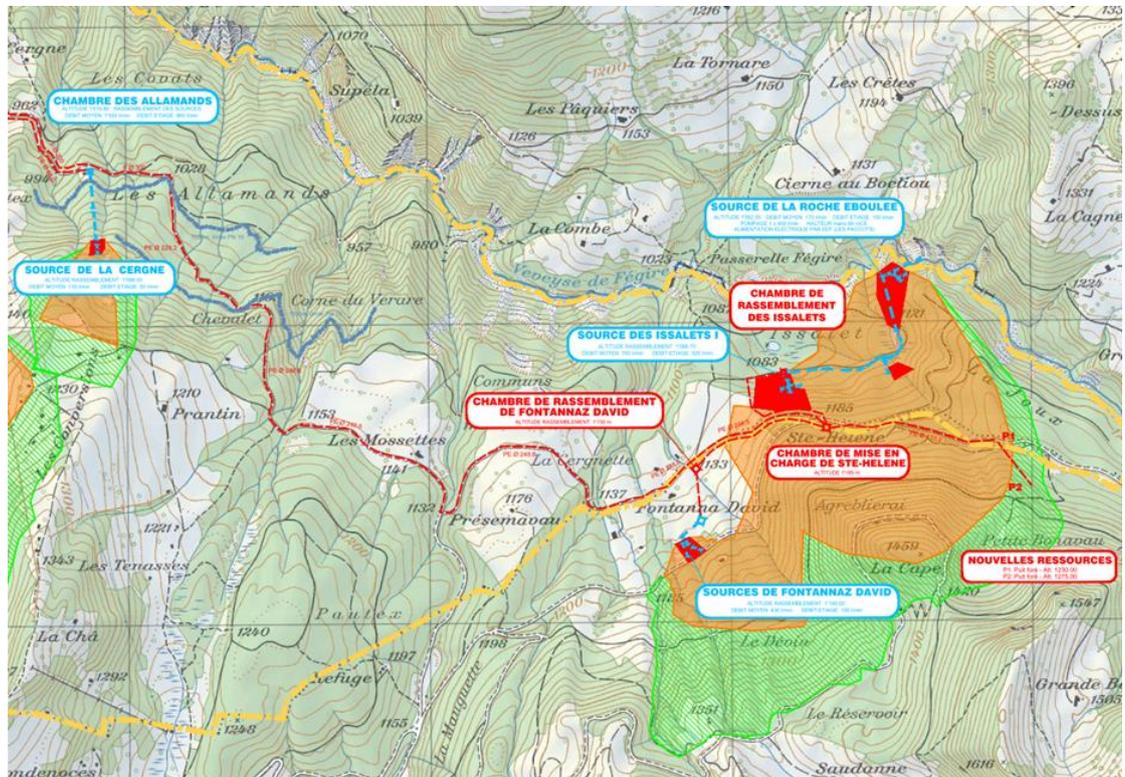
Depuis 2003, les communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz collaborent dans un projet commun de prospection hydrogéologique dans la zone aquifère de la Joux située à l'Est des Issalets. En 2014, lors de la première tentative de captage par des forages subhorizontaux, l'entreprise s'est heurtée à la difficulté de forer dans les terrains saturés en eau. Le forage s'est arrêté définitivement à 47 m de longueur, puis le chantier fut stoppé.

Après une expertise effectuée en 2018 par le bureau de géotechnique de Cérenville, ordonnée par la Chambre patrimoniale vaudoise, les communes ont chargé leur hydrogéologue conseil, le Professeur Aurèle Parriaux, de reprendre le projet à la lumière des problèmes rencontrés lors de l'exécution du forage.

Actuellement, des travaux hydrogéologiques complémentaires sont en cours, ils permettront de confirmer et de préciser les données du nouveau projet de captages. Les conclusions de cette étude seront disponibles à la fin de l'année 2022.

Le concept d'exploitation des nouvelles ressources est concentré sur la période estivale essentiellement. Ceci implique un captage par des puits de pompage dans le réservoir naturel, afin d'exploiter de manière intense lors des périodes de manque d'eau. En dehors des périodes d'étiage, le réservoir inexploité se reconstitue naturellement pour être à nouveau plein pour la prochaine période d'exploitation.

La valorisation des nouvelles ressources implique des changements importants dans la stratégie de transport de l'eau de la zone Haute-Veveysse vers les villages. L'exploitation impose une source d'énergie électrique qui est localisée aux Conversions. Cette situation crée une synergie en faveur de la rénovation de l'axe de transport des Mossettes et du Chevalet (voir plan ci-dessous). L'axe de transport par le territoire fribourgeois et les deux passages périlleux de la Veveysse seront donc abandonnés à court terme.



La phase de valorisation des ressources en eau de la zone des Issalets présentée sur l'image ci-dessus prévoit les travaux suivants :

- La création de nouveaux captages par puits verticaux forés dans le secteur de la Joux.
- La rénovation des captages de Fontannaz David.
- La création d'une chambre de mise en charge à St-Hélène.
- L'alimentation électrique depuis les Conversions.
- Le pompage des captages existants à la chambre de mise en charge.
- La rénovation de la conduite de transport sur l'axe Mossettes - Chevalet.
- La mise à jour du système de télégestion.

Cette phase de valorisation des ressources constitue la première étape d'un développement plus global à l'amont du réservoir du Mont-Blanc visant à augmenter les ressources communales, à développer le réseau de distribution et de défense incendie et à valoriser la différence d'altitude par la construction d'une station de turbinage.

1.2 Projet de remplacement de conduite

En début d'année 2021, une fuite est apparue sur l'adduction Allamands-Comba-Issalets. Sans circulation d'eau, cette conduite a gelé et a été mise hors service pendant plus d'un mois, privant le réseau communal d'environ 70 % de sa capacité de production.

Sachant qu'à court terme, ce tracé sera abandonné au profit de l'axe Allamands-Chevalet-Mossettes-Fontannaz-David, La Municipalité a décidé de démarrer rapidement la rénovation du tracé privilégié.

Le présent document porte sur le remplacement de la conduite d'adduction existante dans le chemin du Chevalet entre la chambre des Allamands et le lieu-dit « Saumont » à l'aval du point C.

La conduite existante en PE Ø 200 mm fonctionne sous un régime d'écoulement gravitaire qui n'est pas compatible avec le futur concept, décrit ci-dessus, visant une mise en charge à St-Hélène à 1'185 mètres d'altitude pour un turbinage au niveau du réservoir du Mont-Blanc situé à 764 mètres d'altitude.

Le projet prévoit la pose des équipements suivants (voir plan n° 339-203-B01) :

- Sur le tronçon C-D, pose de la conduite en fonte Ø 300 en fonction de la future pression de service (de 19 à 29 bars).
- Sur le tronçon C-D, pose en attente d'une conduite de transport de l'eau de la source de la Cergne en polyéthylène soudée bout à bout PE 100 PN 10 Ø 110 ext. / 96.8 au futur réservoir de Saumont.
- Sur le tronçon C-D, pose de gaines techniques en polyéthylène emboîté PEHD Ø 163/150 pour de la réserve et PEHD Ø 72/60 pour la télécommande.

1.3 Travaux dans l'aire forestière

Le tracé retenu correspond à la recherche systématique de la réduction de l'impact des travaux sur les surfaces forestières. Dans ce but, tous les tronçons de fouille pour le remplacement des conduites d'eau potable seront réalisés dans l'emprise de la route existante (DP N° 1016 du territoire de l'ancienne commune de St-Légier-La Chiésaz). Les matériaux d'excavation seront évacués en décharge et intégralement remplacés par du sable d'enrobage et de la grave de fondation routière.

Lors de l'étape de 2021 qui a vu le remplacement de plus de 1'000 mètres dans le chemin à l'amont du point C, l'installation de chantier, les dépôts de matériaux et matériels ont pris place sur les surfaces de stockage de bois déjà existantes sous le contrôle du garde forestier. Nous proposons le même mode opératoire.

Les travaux décrits dans le présent document seront mis à l'enquête publique du 22 juin au 21 juillet 2022.

2. Grille d'analyse – Agenda 21 (développement durable)

La Municipalité a tenu compte de la grille d'analyse ayant trait au développement durable.

La conduite d'eau potable et de défense incendie sous-dimensionnée et obsolète sera remplacée.

Des engagements seront également demandés aux entreprises dans le cadre du déroulement de ce chantier concernant la protection des eaux, la protection de l'air, la protection contre le bruit, la gestion des déchets, les transports, etc.

3. Aspects financiers

Prestations	Adduction d'eau potable	
Travaux de génie civil		
• Installation de chantier	20'000.00	
• Fouille (yc travaux préparatoires, étayage, évacuation, enrobage et remblayage)	279'000.00	
• Réfection du revêtement	68'000.00	
• Régie	7'000.00	
TOTAL travaux de génie civil HT		374'000.00
Travaux d'appareillage		
• Conduite en polyéthylène	33'000.00	
• Conduite en fonte	358'000.00	
• Travaux en régie	24'000.00	
TOTAL travaux d'appareillage HT		415'000.00
Travaux géométrique	10'000.00	
Honoraires d'ingénieur	95'000.00	
TOTAL honoraires et frais HT		105'000.00
TOTAL GENERAL HT		894'000.00
Divers et imprévus environ 10%		90'000.00
TVA 7.7%		76'000.00
TOTAL TTC		1'060'000.00

TVA

La TVA concernant les honoraires et les travaux pour le réseau d'eau potable peut être récupérée.

Amortissement

Il est proposé d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum.

Plan des investissements et budget

Ces travaux figurent au plan des investissements, intégrés dans le tronçon 3, Allamands – Mont-Blanc pour la somme de CHF 2'000'000.- en 2024 et CHF 2'000'000.- en 2025. Le planning du plan des investissements a subi quelques modifications. Ce préavis est ainsi avancé, alors que d'autres étapes sont différées.

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante ou via un emprunt si nécessaire.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal pour la législature 2022-2026 se monte à CHF 155'000'000.-.

Dettes à long terme	CHF 83'380'000.00
Dettes à court terme	CHF 9'000'000.00
Total au 31.12.2021	CHF 92'380'000.00

Coûts financiers annuels (HT)

Intérêts lissés (2 %)	CHF 9'900.00
Amortissement annuel	CHF 32'800.00
Total annuel	CHF 42'700.00

Charges d'exploitation

L'entretien des éléments du projet sera compris dans le budget de fonctionnement du réseau d'eau potable (compte 810.00).

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier
décide

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable dans le chemin du Chevalet entre la chambre des Allamands et le lieu dit « Saumont »;
- ⇒ de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 1'060'000.- TTC ;
- ⇒ de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt ;
- ⇒ d'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans au maximum conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire

J. Steiner

Annexe : plan 339-203-B01, Herter & Wiesmann

Délégation municipale : M. Thierry George, municipal